

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du lundi 14 septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de la convocation à la réunion : lundi 7 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Monsieur Christian CHAMPIRE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Patrick MANIA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Madame Muriel KRAMARCZYK, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Laurence LOUCHAERT, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Nathalie FELIX, Monsieur Vincent TENTEELIER, Madame Danielle DUPONT, Monsieur Jean-Marc LECOEUUCHE, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Sandrine RANSON, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur David LEFEBVRE, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Dany DELPLANQUE, Monsieur Antoine IBBA et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (4) Monsieur David LHOEZ (a donné procuration à Monsieur Antoine IBBA), Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK) Madame Mélanie TAHON (a donné procuration à Madame Daisy DUVEAU)

Absent: (1) Madame Mathilde DE CEUKELEIRE

Monsieur Vincent TENTEELIER est élu secrétaire de séance.

2020-127 Motion pour un arrêté d'expulsion du territoire national envers Georges Ibrahim Abdallah

C'est avec une réelle satisfaction que le conseil municipal de Grenay a constaté votre implication, Monsieur le Président de la République, au nom de la France, auprès du peuple Libanais après la terrible explosion du port de Beyrouth et les innombrables destructions et pertes humaines provoquées par cette catastrophe le 4 août 2020.

L'envoi de soldats français pour aider au sauvetage des victimes puis au déblaiement du port est dans la tradition d'aide de la France envers le peuple Libanais, peuple francophone et francophile. L'aide doit être sans faille et prolongée autant que nécessaire, il s'agit de soutenir le peuple Libanais dans la reconstruction de sa capitale et de son économie et en aucune manière un droit d'ingérence dans la politique libanaise, ce que vous avez tenu à rappeler.

Cette aide et ce soutien n'ont de sens que si les autorités françaises entendent les demandes du peuple libanais, toutes ses demandes.

C'est pourquoi Monsieur le Président de la République, lors de vos deux visites officielles à Beyrouth vous avez entendu de nombreux Libanais vous demander la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

Le conseil municipal de Grenay sait que le Président de la République est le garant de l'indépendance de l'Autorité judiciaire de notre pays. Le conseil municipal de Grenay sait aussi que lorsqu'il préside le Conseil des Ministres le Président de la République peut interpellier les ministres et leur demander de prendre des arrêtés ministériels.

Monsieur le Président de la République, le conseil municipal de Grenay vous renouvelle sa demande pour que Monsieur Jean Castex, Premier Ministre, et Monsieur Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, signent un arrêté d'expulsion envers Georges Ibrahim Abdallah.

Cet arrêté qui ne dépend que d'une décision ministérielle, montrera la volonté du gouvernement français de sortir d'une impasse juridique. La signature de cet arrêté d'expulsion est le préalable indispensable pour que Georges Ibrahim Abdallah renouvelle sa demande de libération. En effet, c'est le refus, à l'automne 2015, du gouvernement d'Emmanuel Valls de signer l'arrêté d'expulsion qui a conduit les juges à refuser la libération de Georges Ibrahim Abdallah. Chacun peut comprendre qu'il ne renouvellera sa demande de libération que s'il sait qu'elle a une chance réelle d'aboutir et qu'elle ne soit pas refusée une nouvelle fois en raison de l'absence de l'arrêté d'expulsion.

Toutes les personnes étrangères condamnées en France pour un crime terroriste font l'objet d'un arrêté ministériel d'expulsion dès leur condamnation. Georges Ibrahim Abdallah a été condamné par la cour de Justice antiterroriste pour complicité d'assassinat, il est libérable depuis 1999 et depuis aucun Premier Ministre ni aucun Ministre de l'Intérieur n'a pris la peine de signer un arrêté d'expulsion.

Cette situation d'exception ne peut perdurer plus longtemps. Georges Ibrahim Abdallah est en train d'achever sa trente sixième année d'incarcération. C'est un homme de 69 ans, prisonnier exemplaire selon le directeur de la prison de Lannemezan et attendu chez lui par de très nombreux Libanais comme vous avez pu le constater.

Monsieur le Président de la République, le conseil municipal de Grenay est persuadé que l'attention que vous portez au peuple Libanais et les deux visites officielles que vous venez de réaliser vous ont convaincu de la nécessité d'agir en faveur du peuple Libanais et que vous demanderez la signature de cet arrêté d'expulsion aux ministres concernés.

Réuni le lundi 14 septembre 2020, le conseil municipal de Grenay a adopté cette motion par 24 voix pour et 4 contre.

Adopte

Pour extrait conforme au Registre
Le Maire

